

De: Gironde Ufolep <ufolep33@gmail.com>

Objet: Déclinaison des décisions sanitaires applicables dans le sport

Date: 27 novembre 2020 à 23:52:28 UTC+1

Bonsoir à tous,

Nous attendions le décret...nous avons eu un tableau de déclinaisons des décisions sanitaires applicables dans le sport par le biais du ministère en question.

[Application des décisions sanitaires pour le sport - \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr)

Ce tableau et le communiqué de presse confirment bien que la reprise sportive des mineurs en club est possible en extérieur à partir de demain.

* Une vigilance importante sur la notion de distance physique entre les participants sera à avoir.

* Nous vous demandons donc de bien respecter le protocole sanitaire que vous aviez mis en place avec le 2nd confinement. N'oubliez pas de toujours continuer à bien noter la présence de chacune des personnes participantes aux séances (enfants, comme encadrants). Cela afin d'assurer une traçabilité des personnes en cas contacts avec une personne positive au COVID 19.

* ATTENTION, le froid commence à s'installer. N'hésitez surtout pas à sensibiliser les parents sur le fait que leur enfants ne doit pas pratiquer même s' il a juste un rhume, car vous seriez en droit de le refuser.

Il est très important de noter que **les majeurs sont autorisés à reprendre une activité sportive en club dès ce samedi 28/11** sous les conditions suivantes :

- pas de sports collectifs,
- pas de sports de combats
- respect de la distanciation entre les participants
- exemple d'activités possibles : golf, tennis, jeux non collectifs extérieurs, renforcement musculaires en plein air...

Bien sûr nous restons à votre disposition pour toutes questions.

Bon courage à tous et encore bravo pour votre engagement et dévouement pour permettre à nos jeunes générations de continuer à pratiquer du sport.

Bien cordialement

Loïc Blanchet

Directeur UFOLEP Gironde et antenne Bordeaux Maritime Métropole

06 14 30 81 86



Site Internet <http://www.cd.ufolep.org/gironde>

Suivez nous sur [FACEBOOK](#)